

1. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISME

Numéro de dossier à la SAAQ ¹	Nom de l'entreprise ou de l'organisme
--	---------------------------------------

1. Numéro de dossier apparaissant sur le certificat d'immatriculation d'un véhicule appartenant à l'entreprise ou à l'organisme. Si vous n'avez pas de dossier à la SAAQ, ne rien inscrire.

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (Responsable de la flotte ou personne-ressource)

Nom de famille et prénom				
Numéro	App., bureau ou étage	Rue	Case postale	Succursale postale
Municipalité		Province		Code postal
Téléphone		Télécopieur		

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES VÉHICULES (veuillez cocher)

Propriété d'un particulier Propriété d'une entreprise ou d'un organisme

4. DESCRIPTION DE LA SITUATION (Veuillez cocher la case qui correspond à votre situation)

Règlement sur les véhicules d'urgence, les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants et les cyclomoteurs pour personnes handicapées

Art. 5	La Société reconnaît un véhicule routier comme pouvant être muni de feux jaunes clignotants ou pivotants s'il est utilisé à l'une des fins suivantes :	EXIGENCES
<input type="checkbox"/> Art. 5 (1)	s'il est utilisé pour intercepter des véhicules routiers en vertu de pouvoirs conférés par une loi ou un règlement;	Précisez les raisons à la section 5 et indiquez la loi ou le règlement ainsi que le ou les numéros d'articles visés.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (2)	s'il est appelé à circuler soit à une vitesse réduite, soit à faire des arrêts répétitifs le long d'un chemin dans le cadre d'un travail visant un service public;	Copie d'entente ou de contrat avec une autorité municipale, provinciale ou fédérale et précisez les raisons à la section 5
<input type="checkbox"/> Art. 5 (3)	s'il est utilisé par une agence de sécurité liée par contrat avec une municipalité, à la condition qu'il serve exclusivement à cette fin, pour faire appliquer un règlement municipal ayant trait strictement à la circulation routière ou pour contrôler la circulation à l'occasion d'une situation d'urgence;	Copie du règlement municipal ou de la résolution. Copie du contrat avec la municipalité.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (4)	s'il doit être muni de tels feux en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial ou fédéral;	Précisez les raisons à la section 5 et indiquez la loi ou le règlement ainsi que le ou les numéros d'articles visés.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (5)	s'il appartient à une municipalité et s'il est utilisé pour l'application d'un règlement municipal ayant trait strictement à la circulation routière;	Copie du règlement municipal.
<input type="checkbox"/> Art. 5 (6)	s'il est utilisé par une agence de sécurité pour fins de patrouilles dans un centre commercial ou industriel;	Copie du contrat avec le centre commercial ou industriel.
<input type="checkbox"/> Art. 5.1	Un véhicule automobile d'une masse nette de plus de 3 000 kg, de type camion, à l'exception d'une dépanneuse, qui tire une remorque ou une semi-remorque munie d'une citerne qui y est fixée en permanence et qui n'est pas le réservoir de carburant servant à des pièces d'équipement de la remorque ou de la semi-remorque, peut être muni de feux jaunes clignotants ou pivotants.	Précisez les raisons à la section 5.
<input type="checkbox"/> Art. 5.2	Un véhicule automobile utilisé par un service des médias et appartenant à un propriétaire d'un journal au sens de la Loi sur la presse (L.R.Q., c. P-19) ou à une personne habilitée par une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) à exploiter une entreprise d'émission de radiodiffusion, qui est identifié à la dénomination sociale de cette personne ou à un autre nom et qui est immobilisé sur les lieux d'un événement relié à la circulation routière peut être muni de feux jaunes amovibles clignotants ou pivotants.	Précisez les raisons à la section 5. Si vous êtes un radiodiffuseur, inscrivez votre numéro de licence du CRTC.

5. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE (veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous demandez l'utilisation de feux jaunes)

<p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
--

(suite page suivante)

6. SIGNATURE DU DEMANDEUR

ANNÉE — MOIS — JOUR	
Date	Signature

Toute demande doit être acheminée à l'adresse suivante :
Division de la liaison avec les corps policiers (act. 41025)
Société de l'assurance automobile du Québec
333, boulevard Jean-Lesage, case postale 19600, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 8J6
Région de Québec : 418 528-5400 Sans frais : 1 844 678-7148 Télécopieur : 418 643-1262
Courriel : SAAQ.DLCP-liaison@saaq.gouv.qc.ca

